



COMPTE RENDU
ANALYTIQUE OFFICIEL

2^{ème} SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2005

VENTES À LA DÉCOUPE

M. Tony Dreyfus - Tous les parlementaires des grandes villes françaises sont comme moi très préoccupés par les ventes à la découpe, qui font des ravages parmi les populations les plus fragiles et dans l'ensemble des classes moyennes, en les chassant des centres-villes pour les repousser toujours plus loin. Déjà insuffisant, le marché locatif se trouve ainsi étranglé ; déjà compromise, la mixité sociale est désormais anéantie. Des rues entières sont vouées à des transferts de population.

Il faut que l'investissement dans l'immobilier soit encouragé, mais cela suppose de dissuader la spéculation de ceux qui achètent des immeubles entiers pour les revendre aussitôt par appartements afin d'empocher une plus-value immédiate, voire de s'assurer un blanchiment commode.

Monsieur le ministre du logement, vous nous avez annoncé un décret sur la base d'un accord, mais une majorité d'associations représentatives des locataires a déjà dénoncé le projet. Surtout, personne ne peut croire qu'un décret puisse régler le problème ; une loi est indispensable pour taxer de manière dissuasive les reventes trop rapides.

Le groupe socialiste a fait des propositions et attend qu'elle soit débattues. Quand allez-vous inscrire ce sujet à l'ordre du jour des travaux du Parlement ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville - Vous êtes assez avisé pour savoir qu'il ne faut céder ni à la démagogie ni au populisme pour résoudre les problèmes des Français. Nous sommes comme vous préoccupés par les ventes à la découpe, et nous savons que l'urgence est de protéger les locataires les plus fragiles et les classes moyennes.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet - C'est la troisième fois que vous nous faites la même réponse !

M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville - Mais M. Louis Besson, lorsqu'il était ministre du logement, n'avait pas cédé à la tentation d'instituer un dispositif qui aurait eu exactement l'effet contraire de celui que vous escomptez ! Je lis dans votre proposition de loi que vous voulez soumettre à autorisation les ventes à la découpe ; le maire de Lyon, qui est le principal vendeur à la découpe dans son agglomération, va-t-il s'y soumettre lui-même ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

L'accord contractuel peut être étendu par un décret, notamment aux marchands de biens ; s'y opposer, c'est empêcher cette extension, donc choisir la politique du pire ! Par ailleurs, nous prendrons des dispositions contre la spéculation dans la loi « Habitat pour tous ».

A force de jouer les pompiers pyromanes, Monsieur Dreyfus, on devient l'arroseur arrosé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP ; exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)